



Mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

Compte rendu de la réunion du CCAS du lundi 11 avril 2022

Présents : Nicole de Klijn, Denise Bouvier, Sophia Calard, Nathalie Llambrich, Pierre Mercier, Sylvie Ollier, Vanessa Ollier, Elisabeth Puype, Myriam Saint-Genis, Marie Thérèse Tsounias, Yves Vençon.

Excusés : Fabrice Venet, Marie Noelle Masson a donné procuration à Myriam Saint-Genis, Camille Puype, Sophie Thévenet a donné procuration à Vanessa Ollier.

Vérification du quorum et des procurations.

1. Modification du règlement intérieur du CCAS.

Suite à la délibération du 18 janvier 2022, le règlement intérieur (page 1) a été modifié comme suit :

« Il organise le repas des anciens et la distribution des colis de fin d'année. Toutes les personnes de plus de 75 ans dans l'année de référence, résidant sur la commune à titre principal, sont ayants droit du CCAS. Les personnes en résidence secondaire qui le souhaitent sont les bienvenues au banquet, à titre payant. En ce qui concerne les personnes qui sont en EHPAD, la notion de bassin de vie (dans un rayon d'environ 20 km) est retenue. »

Modification adoptée à l'unanimité.

2. Budget

Après présentation, le budget a été voté à l'unanimité.

Pour 2022 le budget a été réparti sur deux lignes : 2 500 € pour les aides financières et 7 500 € pour les charges à caractère général.

Répartition votée à l'unanimité.

3. Point sur la solidarité avec l'Ukraine.

Monsieur le maire a demandé au CCAS de piloter et coordonner les actions à mettre en place en partenariat avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile.

Contact a été pris avec la Protection Civile, en ce qui concerne les collectes, la Protection Civile nous a informés qu'elles sont momentanément suspendues. La quantité de dons étant très importante, il est maintenant nécessaire de fluidifier l'acheminement et d'affiner les besoins de la population ukrainienne.

En ce qui concerne les dons et l'accueil des réfugiés ukrainiens, l'information a été donnée à la population par le biais des différents vecteurs de communication.

A ce jour une douzaine de personnes de la commune s'est portée volontaire pour accueillir des réfugiés ukrainiens.

L'association Arts et loisirs s'est mobilisée et a organisé, en collaboration avec la bibliothèque et l'AJRC, une vente au profit des enfants d'Ukraine. Elle a ainsi pu réunir la somme de 990€.

Lors de sa séance du 7 avril 2022 le conseil municipal a voté une subvention de 5 000€ pour l'Ukraine.

4. Présentation de situations ayant nécessité un accompagnement

Dans le cadre des missions d'accompagnement du CCAS et en lien avec le maire, des démarches ont été effectuées auprès des services compétents concernant trois habitants de la commune.

Nicole de Klijn, vice-présidente du CCAS